

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, soit à la salle du Centre des loisirs Simone-Simard, le lundi 20 janvier 2014, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Céline D'Auteil Nathalie Pelletier
Monsieur le maire	Renald Côté

Était absent :

Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé
------------------------	----------------

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**14.01.001
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant les deux sujets suivants en affaires nouvelles : demande de la gratuité de location par la garde paroissiale et essai de déneigement sur la rue Deschênes Ouest sans abaisser l'aile de côté.

**14.01.002
LECTURE ET RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU
9 DÉCEMBRE 2013**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acceptation de ce dernier.

**14.01.003
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de décembre 2013 s'élevant à 42 752,20 \$ et des comptes courants s'élevant à 244 227,55 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 286 979,75 \$.

**14.01.004
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS
DE DÉCEMBRE 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration et les loisirs pour le mois de décembre 2013.

ADM-13-12-003
V-13-12-003
L-13-12-003

14.01.005

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie et les loisirs pour le mois de janvier 2014.

ADM-14-01-001

V-14-01-001

L-14-01-001

14.01.006

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de décembre 2013.

ADMINISTRATION

14.01.007

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES DÉVITALISÉS

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé, en décembre 2013, à un appel d'offres auprès de quatre firmes d'ingénierie pour la réalisation d'un carnet de santé des quatre bâtiments municipaux suivants : bureau municipal, Centre des loisirs, chalet des patineurs et bibliothèque ;

ATTENDU QU'une seule firme a déposé une soumission, soit l'entreprise Jean-Paul Roy ingénieur-conseil, en collaboration avec l'entreprise Actuel-Conseil inc. et monsieur Alfred Pelletier, architecte, au coût de 15 800 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE ce projet est admissible à une subvention au Fonds de soutien aux territoires dévitalisés (FSTD) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer une demande de subvention au Fonds de soutien aux territoires dévitalisés (FSTD) à raison de 80 % du coût de l'étude, y compris pour la portion de taxe provinciale non récupérée par la Municipalité, soit environ 573 \$.

14.01.008

RADIATION D'INTÉRÊTS

Il est proposé par monsieur Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la radiation des intérêts sur le compte de monsieur Léonard Plourde, lesquels totalisent la somme de 10,29 \$, car le paiement complet a été effectué à temps en 2013 mais sur un seul matricule au lieu de ses deux matricules.

14.01.009

JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

ATTENDU QUE dans le cadre des Journées sur la persévérance scolaire, il nous apparaît prioritaire d'encourager chaque jeune, chaque jour, à persévérer pour l'obtention d'une première diplomation ;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire et la réussite éducative permettent à ces jeunes de développer leur plein potentiel, d'obtenir un emploi, d'accéder à l'autonomie financière et de participer à la vie sociale et économique de leur municipalité dans leur ensemble ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil municipal proclame officiellement les journées du 10 au 14 février 2014, « Journées de la Persévérance scolaire ».

14.01.010

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIVEMENT À LA VITESSE ET LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Hervé Dubé à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant sur la vitesse et la circulation des véhicules routiers, dans le but de statuer officiellement sur la vitesse de circulation dans la Municipalité, tout en l'ajustant au règlement portant sur la circulation des véhicules hors route.

14.01.011

APPUI SUPPLÉMENTAIRE AU PROJET DE MISE SUR PIED D'UNE GARDERIE SCOLAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé le projet de mise sur pied d'une garderie scolaire à Saint-Épiphan (résolution 13.11.306) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande additionnelle de la part du Comité de travail pour le service de garde en milieu scolaire demandant un engagement financier de celle-ci ;

ATTENDU QUE la création d'une garderie scolaire éviterait que des familles emmènent leurs enfants en-dehors de la Municipalité pour les faire garder ;

ATTENDU QUE la mise sur pied de garderies scolaires dans la MRC de Rivière-du-Loup se traduit par de nombreux succès ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un service essentiel pour l'attraction et la rétention de familles à Saint-Épiphan ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Épiphan :

- Appuie le projet de mise sur pied d'une garderie scolaire à Saint-Épiphan ;
- S'engage à combler le déficit éventuel du service de garde en milieu scolaire, pour l'année scolaire 2014-2015, pour un maximum de 500 \$;
- Participe au déficit, si et seulement si, celui-ci résulte du déménagement d'une ou de plusieurs familles en dehors de la Municipalité et dont les enfants étaient inscrits au service de garde ;
- Participe au déficit, si et seulement si, la Commission scolaire accepte de partager toutes les informations financières et autres (ex. : nombres d'enfants inscrits à temps plein et à temps partiel) à la Municipalité, et démontrant l'ensemble des coûts, des revenus et le seuil de rentabilité du projet de la garderie scolaire à Saint-Épiphan ;
- N'est pas responsable du service de garde.

VOIRIE

14.01.012

EMBAUCHE D'UN CHEF D'ÉQUIPE ET MÉCANICIEN

ATTENDU QUE la Municipalité désire améliorer la productivité des employés de la voirie en complétant l'équipe à temps plein ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit toujours faire appel à un mécanicien, notamment pour la période hivernale ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est entendue avec monsieur Éric Albert, employé saisonnier de la Municipalité, sur de nouvelles tâches et un nouveau contrat de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Éric Albert, à titre de chef d'équipe et mécanicien, aux conditions prévues dans son contrat de travail.

INCENDIE

14.01.013

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE DÉCEMBRE 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de décembre 2013.

14.01.014

ACHAT D'UNE TARIÈRE

ATTENDU QUE la prise d'eau de la borne sèche de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger nécessite un adaptateur pour que notre camion incendie puisse y pomper de l'eau ;

ATTENDU QUE le chef pompier a commandé la pièce au début du mois de janvier mais qu'il y a un délai de trois semaines puisqu'il s'agit d'une pièce faite sur mesure ;

ATTENDU QUE l'accès à une prise d'eau, à Saint-François-Xavier-de-Viger, est essentiel pour y assurer la desserte incendie ;

ATTENDU QU'il y a plusieurs points d'eau à proximité des chemins dans cette municipalité ;

ATTENDU QUE l'achat d'un équipement permettant un accès rapide à un point d'eau pourra aussi être utile à Saint-Épiphanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède à l'achat d'une tarière de marque Eskimo, modèle Mako M43, d'un diamètre de 10 pouces et d'une puissance de 43 cc, au coût de 399 \$, plus les frais de transport de 90 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Rivière-du-Loup chasse et pêche Pronature.

AFFAIRES NOUVELLES

14.01.015

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOCATION DU CENTRE DES LOISIRS PAR LA GARDE PAROISSIALE

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de location du Centre des loisirs à la Garde paroissiale et à la Fabrique de Saint-Épiphanie, pour l'organisation d'un « souper spaghetti », le samedi 25 janvier 2014. Des frais de conciergerie de 25 \$ seront toutefois facturés.

14.01.016

ESSAI D'UN MOIS POUR DÉNEIGER LA RUE DESCHÊNES OUEST SANS ABAISSER L'AILE DE CÔTÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de maintenir, pour une période indéterminée, l'obligation de

ne pas baisser l'aile de côté des véhicules de déneigement, sur le tronçon de la rue Deschênes Ouest, lors des opérations de déneigement ; étant entendu que cette décision pourra être révisée en raison de plaintes ou pour des motifs de sécurité.

14.01.017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 21 h 50.

Monsieur Francis Ladry demande au conseil un dédommagement pour le dossier de branchement de sa résidence au réseau d'aqueduc. Monsieur le maire Renald Côté, lui demande de formuler une demande en bonne et due forme à la Municipalité. Le conseil pourra ainsi statuer, suite à une demande écrite.

14.01.018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et adoptée à l'unanimité des conseillers à 21 h 10.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier